



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-23

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 9 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 avril 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Hervé CORVISIER
Mme Danièle COMBE
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
Mme Pascale GAILLOT
M Kevin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean François GOSSET

Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

COMPTE DE GESTION 2024

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-23

Objet de la délibération :

COMPTE DE GESTION 2024

Le payeur départemental nous a transmis le compte de gestion 2024. Ce compte de gestion présente en tout point des résultats identiques au compte administratif 2024.

Constatant la conformité du compte de gestion pour l'année 2024, établi par le Payeur Départemental des Ardennes, avec le compte administratif, lesquels présentent les soldes suivants :

- Un excédent de clôture de 60 628,06€ en section de fonctionnement
- Un excédent de clôture de 1 115 166,73€ en section d'investissement

**Après avis du Bureau Syndical,
Il est proposé au Comité Syndical :**

- **D'APPROUVER le compte de gestion pour l'exercice 2024.**

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

